



InFO FO n°29
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
NOUVELLE AQUITAINE

CSE Ordinaire du 20 Avril 2022

La délégation Force Ouvrière était composée de Laurence STIEN (Titulaire collège 3), François GONTHIER (suppléant collège 3).

La réunion CSEE du 22 mars 2022 s'est déroulée à Bordeaux Pessac
Elle était présidée, par Stéphane CERVEAU (DR).

Q1- Approbation des PV du CSEE du 22 Février 2022.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Q2- Information du président :

- La Directrice a visité les centres de Bayonne et Pau. Elle était accompagnée du Directeur Général délégué (Thomas Delourmel).
- Visite du centre de Guéret par Karine Desroses (Vice-présidente du Conseil Régional).
- Signature le 7/04, d'une convention avec la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) pour l'accompagnement des jeunes sous protection judiciaire dans le cadre de la promo 16-18.
- Partenariat avec des GEIQ (Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) : dans le bâtiment, la propreté.
- Le Directeur Régional continue ses rencontres avec les Présidents des Conseils départementaux. Il a rencontré dernièrement celui du 33.
- SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage) : Association d'aide aux demandeurs d'emplois : fonctionne avec des bénévoles : proposition de formation et d'information des bénévoles sur les formations AFPA.
- Le 12/05 : manifestation dans les centres de la région (sauf Angoulême, Egletons, Périgueux, Agen) avec « L'OpCommerce » pour la mise en avant des entreprises du commerce avec lesquelles nous travaillons (Ex : décathlon, Bricodépôt....).
- Réunion des RP + CSE à Bordeaux le 4/04.
- Annonce d'une communication nationale pour la promotion des formations déficitaires et sur l'alternance.
- Projet de capsules vidéos pour le recrutement de formateurs (enjeu pour les années à venir car l'AFPA peine à recruter dans certains secteurs).
- Projet de POEC innovantes dans des secteurs non inclus dans le PRF et l'HSP.

Q3- Situation économique : Point sur les résultats 2021 :

Le Directeur régional indique que le budget a été révisé en cours d'année. La région Nouvelle Aquitaine termine avec un EBE (Excédent Brut d'Exploitation) positif à 4,4 millions d'euros.

La délégation FO a fait des comparatifs entre l'année 2019 et l'année 2021 (2020 étant une année particulière en raison de la pandémie).

Plusieurs items ont été observés par FO : le chiffre d'affaires, les dépenses de personnels, les effectifs.

Concernant la production : elle a augmenté de 10% entre 2019 et 2021.

Concernant les dépenses de personnel : elles ont augmenté de 4,5%.

Ce qui implique une augmentation de la productivité globale.

Concernant les effectifs :

L'effectif global est passé de 681 salariés (CDI+CDD) en 2019 à 713 salariés (CDI+CDD) en 2021.

Si l'on observe en faisant le distinguo entre les CDI et les CDD : les CDI ont baissé de 2,25% quand les CDD, sur la même période, ont augmenté de 25,5%.

Parallèlement, la production HTS a, quant à elle, augmenté de 6,5% en 2 ans. Si l'on ramène les HTS au nombre de salariés, on est passé de 6887 HTS/salariés en 2019 à 7016 HTS/salariés en 2021.

La conclusion de la délégation FO est que la productivité a augmenté. Donc se satisfaire des résultats économiques, OUI, mais la question qui reste en attente est : A QUEL PRIX pour les salariés !

Q4- Suivi de l'emploi et mouvements du personnel (avec organigrammes).

La question concerne les effectifs 2022 pour le 1^{er} trimestre 2022.

Comme pour la question précédente, la délégation FO a analysé :

Les effectifs CDI+CDD à fin mars : 747,24 ETP.

Les CDD sont au nombre de 221,24 ETP (/747,24 ETP). Ils représentent donc 29,6% de l'effectif total.

Si l'on rajoute les alternants (au nombre de 58), le pourcentage de salariés qui ne sont pas en CDI AFPA passe à 34,67%. Si l'on rajoute également les intérimaires (au nombre de 84), c'est désormais 40,5% des salariés intervenants qui ne sont pas en CDI AFPA.

La délégation, une fois de plus, dénonce la précarité des salariés. Précarité aggravée quand on sait que certaines démarches sont compliquées notamment en cas de demande de crédit pour l'achat d'un logement ou d'une voiture.

Et l'argument de la Direction quant aux spécificités de certaines actions (prépa compétences ou promo 16-18) ne nous convainc absolument pas !

Concernant le tableau des promotions Formateur à Formateur Expert : la délégation se réjouit que 5 collègues ont pu avoir leur promotion mais s'interroge sur le fait que seuls 2 centres ont bénéficié de cette mesure en Nouvelle Aquitaine ! Il doit bien y avoir d'autres collègues en attente dans d'autres établissements. La délégation pointe notamment 1 situation, à Limoges, où le collègue a fait tout ce qui lui était demandé, notamment au regard de ses entretiens annuels, et qui n'a toujours pas de retour malgré plusieurs relances.

Q5- Point d'avancement sur la campagne des entretiens annuels.

Sur les 747 salariés de la région, 229 entretiens n'ont pas encore eu lieu. Sur ces 229 entretiens non réalisés, 82 restent à programmer. Certains entretiens ne pourront toutefois pas avoir lieu notamment pour les collègues en maladie.

Au final, on peut considérer que 89% des entretiens auront lieu pour la campagne 2022.

Q6-Transfert de la restauration :

- **Présentation du fonctionnement opérationnel et financier de la relation avec le mandataire.**

La question est reportée en Mai en raison de l'absence du hiérarchique qui doit faire la présentation.

Q7- Télétravail :

Le Directeur Régional rappelle que le télétravail n'est pas un droit pour le salarié mais est soumis à accord du hiérarchique. La ligne commerciale a été prise en exemple et la Direction, même si elle souligne le travail de ce secteur, considère que le télétravail est difficilement envisageable car le démarchage en entreprise reste la priorité.

La délégation FO reste vigilante et n'hésitera pas à faire remonter tous dysfonctionnements

Q8- Retour Commission CSSCTE du 12 avril 2022.

Sur les analyses les accidents du travail : La CSSCTE a remarqué quelques d'accidents dus à des chutes sur du verglas et préconise l'utilisation de sel sur les centres concernés.

Concernant les atteintes oculaires pendant les actions de meulage : Les enquêtes menées fin 2021 ont permis de mettre en évidence : la mauvaise manipulation lors de la dépose des lunettes de protection ainsi que la mauvaise qualité des modèles utilisés. La CSSCTE a fait des préconisations de modèles qui englobent la totalité du champ visuel (style masque de plongée).

Bâtiment de Bègles fissuré : La CSSCTE demande à la direction régionale de fournir les documents transmis par les experts du patrimoine.

Concernant les fiches RPS : un travail d'information du national doit être réalisé sur la transmission des fiches RPS afin que l'ensemble des élus puissent travailler

La CSSCTE pointe le cadencement réalisé actuellement entre la rédaction des DU et le PAPRPACT. Les délais sont parfois trop courts et ne permettent pas de prendre en compte les travaux en cours de réalisation. Il en résulte une difficulté d'analyse pour la CSSCTE. Le Directeur Régional nous informe que concernant ces deux documents, une communication doit être faite lors des prochains CODIR auprès des directeurs de centre.

Q9- Echange et décision sur la suite à donner aux 4 expertises RPS :

La demande d'expertise au cabinet « Emergence » sur quatre centres de Nouvelle Aquitaine n'a pas pu se dérouler correctement. Le CSEE a pris la décision de reprendre contact avec ce cabinet afin de continuer les démarches pour le bon déroulement de cette mission.

Le CSEE fait remarquer à la direction régionale que dans l'accord RPS, les directeurs de centre ainsi que les représentants de proximité doivent avoir une formation qui n'a pas encore eu lieu en Nouvelle Aquitaine. La durée de cette formation est d'une journée.

La délégation FO a pu constater que cette mission d'expertise votée par le CSE rend le dialogue délicat avec la Direction Régionale !

Q10 – Modalités d’application de l’accord sur le temps de travail pour les CDD

Un chantier au niveau national est en train d’être mené sur le sujet afin d’aboutir à une harmonisation des pratiques. Actuellement, au niveau de la direction régionale Nouvelle Aquitaine, la décision a été prise : tout CDD est embauché à 35 h. Si le contrat dure plus de 6 mois le salarié peut demander à passer à 37 h à partir du 4e mois et cette demande doit être approuvée par la direction.

Q11- Présentation du nouveau CRM (MOCA)

Une présentation de cet outil, effectif depuis le 6 décembre 2021, est faite au CSEE. Cette plateforme permet de centraliser toutes les demandes et interactions qui en découlent. L’objectif est de répondre au client plus rapidement, dès la réception de l’appel au 3936 ou sur AFPA.fr. Le champ couvert par cet applicatif : analyse des besoins, construction du parcours, financement, inscription et entrée en formation. L’utilisation d’un même outil semble réduire le temps de traitement. La récupération des informations du dossier client s’en trouve facilitée. La deuxième partie de l’outil devrait arriver en septembre et devrait permettre de développer le B2B

Q12- Quid du plan d’action pour réduire les difficultés de recrutement (formateurs, autres emplois) :

Le DR signale que L’AFPA n’échappe pas à la tension de recrutement, tout est mis en œuvre pour capter le maximum de candidats :

- Avec un CDD ATA d’1 an qui intègre l’équipe recrutement
- Repérage des candidats sur LinkedIn
- Renforcement de la communication autour de Magister
- Développement de nouveaux partenariats : Météojob (essai), Région Job, Handicap.fr et Agefiph
- Recrutement d’alternants FPA sur nos métiers en tension
- Transmission de nos offres d’emploi à l’OPCO AKTO
- Ainsi que des informations auprès des collègues CSP

Q13- Questions diverses.

Question FO : Quand seront versées les ICCP (Indemnités Compensatrices de Congés Payés) ?

La Direction : en l’absence du DRH, la réponse ne peut être donnée en séance. Elle sera communiquée dès que possible.

Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE
Poitiers (86)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Séverine DE SOUSA
Egletons (19)



François GONTHIER
Périgueux (24)

Elus FO suppléants au CSEE

Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Alain BOULESTEIX
Bordeaux (33)



Eve GAINIE
Poitiers (86)



François GONTHIER
Périgueux (24)



Florent MARCOUX
Limoges (87)

BULLETIN D'ADHESION 2022

Adressez votre demande d'adhésion à FOafpaNouvelleAquitaine@afpa.fr

Nom – Prénom :

Centre de rattachement :

Emploi :

Téléphone :

Adresse postale personnelle :

Mail personnel :



Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

Plus **FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !**